

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance (CPE) La ribambelle en folie Ltée	Numéro de permis 2001910	Date d'inspection Le 01 août 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire la Ribambelle en Folie Ltée		Numéro de téléphone (506) 423-6401	
Adresse 40 rue De L'École Saint-Léonard NB E7E 1Y6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	27 juil. 2023	27 juil. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	15 sept. 2023	
Commentaires : Tout les dossiers des enfants doivent avoir 2 personnes contacts en cas d'urgence avec adresse complète et numéro de téléphone.			
9(2) Lorsqu'il travaille directement avec un enfant, l'éducateur qui est âgé de moins de 19 ans est supervisé en tout temps par un éducateur âgé d'au moins cet âge.	9(2)	27 juil. 2023	27 juil. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>À mon arrivée le ratio n'était pas respecté. Ils avaient des enfants du groupe de 4 et 5 ans qui ne fréquentent pas l'école dont le ratio ne peut pas être calculé comme un après-classe. L'exploitante a fait entrer une éducatrice de plus de 19 ans pour être conforme.</p> <p>Les éducateurs âgés de moins de 19 ans sont supervisés en tout temps par un autre éducateur âgé d'au moins cet âge.</p> <p>Lors de ma visite, les enfants n'avaient pas accès au gymnase, car un camp d'été occupait le gymnase pour la journée.</p> <p>Les enfants étaient à l'extérieur lors de ma visite et j'ai observé l'heure du dîner.</p>

Commentaires généraux

Dans le profil de l'enfant, où il est demandé d'inscrire une adresse, celle-ci doit être complétée (numéro civil, rue, ville, code postal). Les dossiers seront vérifiés à la prochaine inspection de surveillance avec la mentore de la qualité.

original signé par
Annik Thériault

01 août 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date